

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Arrêté du 26 juillet 2017 modifiant l'arrêté modifié du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020**

NOR : TRER1720321A

**Publics concernés** : exploitants des installations soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

**Objet** : l'arrêté a pour objet de compléter et de modifier l'arrêté modifié du 24 janvier 2014. Celui-ci fixe la liste des installations productrices d'électricité, qui ne bénéficient pas de quotas gratuits mais doivent restituer des quotas, ainsi que la liste des exploitants et installations autres avec les quotas gratuits affectés pour la période 2013-2020.

**Entrée en vigueur** : cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.

**Notice** : L'arrêté modifie l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014, qui concerne les installations bénéficiant de quotas gratuits afin de :

- tenir compte des changements d'exploitants et de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;
- intégrer une installation nouvelle entrante ;
- prévoir les quotas affectés pour une installation nouvelle entrante ;
- supprimer les installations dont l'activité a cessé ou dont la puissance des installations de combustion est passée à 20MW ou en dessous ;
- prévoir des quotas augmentés pour les installations qui étaient précédemment en situation de cessation partielle et qui ont retrouvé un niveau d'activité suffisant pour justifier d'une augmentation d'allocation de quotas ;
- procéder à des corrections diverses (correction de l'identifiant d'une installation déjà intégrée dans le système et correction de la dénomination d'un exploitant et d'une installation).

**Références** : cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>)

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la directive 2003/87/CE du Parlement et du Conseil du 13 octobre 2003 modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil ;

Vu la décision 2011/278/UE du 27 avril 2011 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2013/448/UE du 5 septembre 2013 concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2017/126 du 24 janvier 2017 modifiant la décision 2013/448/UE en ce qui concerne la définition d'un facteur de correction uniforme transsectoriel, conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 229-5 et suivants et R. 229-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2013 relatif aux modes de calcul de l'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les mentions à ajouter, à supprimer ou à modifier dans les différentes annexes de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé sont énumérées en annexe au présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
*Le directeur général de l'énergie  
et du climat,*  
L. MICHEL

#### ANNEXE I

#### ANNEXE II DE L'ARRÊTÉ DU 24 JANVIER 2014 MODIFIÉ : EXPLOITANTS ET INSTALLATIONS ET MONTANTS DE QUOTAS AFFECTÉS POUR LES ANNÉES 2013 À 2020

##### 1. *Changement d'exploitants, de dénomination des sociétés exploitantes et/ou d'installations*

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les informations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR000000000000189	KERVALIS ARMOR	VALAB SAS
FR000000000000172	BUNGE France SAS	BUNGE France SAS Usine de Brest
FR0000000000000978	C&D Foods France	C&D Foods France, rue d'Isly
FR000000000001137	TEREOS STARCH & SWEETENERS LBN	TEREOS STARCH & SWEETENERS LBN Lillebonne
FR-new-06111616	COLAS Rhône-Alpes Auvergne	FERA 69
FR000000000000345	SNC COGESTAR	Cogénération Arkéma
FR-new-06201019	Céramiques de Forbach	Céramiques de Forbach
FR-new-06108774	RHODIA ACETOW FRANCE	RHODIA ACETOW ROUSSILLON
FR-new-05501399	DESHYQUEST	DESHYQUEST



A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par les informations correspondantes (quantité de quotas affectés modifiée) :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR-new-06208613	Hauconcourt enrobés	Hauconcourt enrobés	1 750	1 566	1 388	1 215	1 047	885	728	576	9 155

### 3. Cessations d'activité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR000000000000235	LEDOUBLE	SOFREC-SEM	3 448	3 086	4 160	4 083	4 006	-	-	-	18 783
FR0000000000000913	SOCIETE DE LA RAFFINERIE DE DUNKERQUE	Société de la raffinerie de Dunkerque	263 431	258 855	254 227	249 549	-	-	-	-	1 026 062

#### 4. Exclusion d'installations

Les installations énumérées dans le tableau ci-après sont exclues du système d'échange de quotas du fait qu'elles n'atteignent plus la puissance nécessaire pour être éligibles à ce système.

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								TOTAL période	
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
FR000000000000683	STORENGY	Stockage Souterrain de BEYNES	20 240	18 113	16 044	7 218	-	-	-	-	-	61 615
FR000000000000376	GRTgaz Région Rhône Méditerranée	GRTgaz station de compression d'Entre-Deux-Guiers	39	34	31	27	23	-	-	-	-	154

5. Reprises d'un niveau d'activité supérieur suite à une cessation partielle d'activité

Les installations suivantes, précédemment en situation de cessation partielle, ont vu leur niveau d'activité augmenter. Les seuils justifiant d'une augmentation des allocations ayant été atteints, à l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes suivantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS										TOTAL période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
FR000000000000730	CPCU	CPCU - Grenelle	39 666	35 499	15 721	27 510	23 699	20 010	16 443	13 008	191 556		
FR-new-07001055	SEVELNORD	Société Européenne de Véhicules légers du Nord	16 336	26 086	19 706	19 344	33 863	33 203	32 534	31 863	212 935		
FR000000000000727	CPCU	CPCU - BERCY	43 808	37 329	16 368	14 321	24 674	20 834	17 118	13 543	187 995		
FR000000000000720	SEFIR	Chaufferie Urbaine Fossés Trempés Franconville	4 959	4 438	1 966	860	1 483	1 254	1 031	817	16 808		
FR000000000000721	SEFIR	Chaufferie Urbaine Logis Verts Franconville	5 879	5 261	2 330	2 040	3 517	2 972	2 444	1 936	26 379		

### 6. Correction d'identifiant

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-dessous est supprimée. L'installation est déjà incluse dans le système d'échange de quotas sous l'identifiant FR-new-06111198.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR-new-06412599	CENTRALE TEMPORAIRE COLAS- La Motte	COLAS MIDI MÉDITERRANÉE

### 7. Correction de dénomination

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR000000000000347	KEM ONE (balan 01)	KEM ONE (balan 01)
FR000000000000826	ARLANXEO Emulsion Rubber France SAS	ARLANXEO Emulsion Rubber France SAS